



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Liban

Question au Gouvernement n° 591

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Lequiller.

M. Pierre Lequiller. Depuis toujours, le Liban est un pays ami de la France. Le peuple libanais a terriblement souffert de la guerre: tant de sang a coulé ! Aujourd'hui encore , il souffre de la présence sur son territoire de 35 000 soldats syriens et de l'armée israélienne au sud.

Or Israël a annoncé récemment son acceptation de la résolution 425 de l'ONU pour la première fois depuis son adoption par le Conseil de sécurité, il y a vingt ans. Cette résolution prône le retrait unilatéral, et sans conditions, des forces israéliennes du Sud Liban. Cependant l'Etat hébreu a demandé en échange la garantie de la sécurité de sa frontière nord, pour empêcher les attaques du Hezbollah. Cette proposition a, pour l'heure, été refusée par les gouvernements libanais et syrien.

La France a un rôle majeur à jouer pour desserrer l'étau dans lequel le Liban se trouve enserré. La donne ayant évolué, et dans la perspective de la venue en France du président syrien Hafez el Assad, annoncée pour le mois de juillet, quelle initiative la France compte-t-elle prendre pour donner un nouveau souffle au processus de paix au Proche et au Moyen-Orient, si malmené actuellement, et surtout pour donner au Liban toute la place qui lui revient ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Alain Richard, ministre de la défense. Monsieur le député, je m'exprimerai à la place d'Hubert Védrine, est déjà en chemin pour la rencontre franco-allemande d'Avignon, sur un dossier qu'il nous a été donné d'étudier en commun, d'une part, parce qu'il est question de sécurité régionale, d'autre part, parce que c'est à la suite d'un déplacement du ministre de la défense israélien, au cours duquel il nous a présenté la nouvelle vision des autorités israéliennes sur ce point, que les autorités françaises ont engagé une nouvelle analyse de la question du Sud Liban.

D'abord, le Gouvernement se joint à l'auteur de la question pour exprimer l'amitié et la solidarité profonde qui nous lie au Liban. C'est avec la préoccupation de contribuer à lui donner un environnement de sécurité et à faire progresser son indépendance au sein de la région que nous abordons cette question.

Alors que la situation est globalement sombre et le pronostic très difficile quant à la poursuite du processus de paix, la demande du gouvernement israélien représente un petit élément d'ouverture qu'il importe que nous saisissons et que nous tentions de valoriser.

L'approche des autorités françaises - le chef de l'Etat lui-même en est, bien sûr, saisi - est qu'il faut prendre en considération l'objectif de sécurité à la fois d'Israël et du Liban. La recherche d'un accord doit, certes, être entreprise, mais avec deux objectifs.

Le premier est de se tenir aux bases de la résolution 425, à savoir obéir à la règle internationale d'un retrait sans conditions des forces israéliennes. Même si nous voulons faciliter le dialogue et rechercher les bases d'un accord équilibré, nous ne saurions emboîter le pas aux Israéliens s'ils devaient précisément conditionner leur retrait. Il faut trouver une méthode plus délicate pour obtenir un accord.

Le second est de prendre en compte les intérêts d'une autre puissance de la région, la Syrie, dont on voit bien les rapports très complexes qu'elle entretient avec le Liban. Nous pensons qu'il faut être pragmatique et, par conséquent, dans l'accord devront entrer également les préoccupations de sécurité et la recherche d'une solution pacifique de la part de la Syrie. C'est la raison pour laquelle nous cherchons à activer certains canaux

de dialogue avec les autorités syriennes, de façon à suivre l'évolution de leur position.

Nous disons aux autorités israéliennes que ce premier pas est intéressant, et d'autant plus méritoire que, de leur part, les initiatives de ce type sont rares. Par ailleurs, du côté libanais et du côté syrien, nous recherchons des éléments de dialogue. Cependant, la loi internationale est claire: il faut que le retrait soit inconditionnel, et nous pensons qu'un effort supplémentaire permettrait au moins de lever un des facteurs de blocage de la situation au Proche-Orient. Mais nous disons aussi aux autorités israéliennes que l'on attend d'elles des prises de positions globales en faveur de la paix et de la négociation. Nous en avons discuté à Londres et nous continuerons à le faire à Washington.

L'Europe est très active pour faire avancer le processus de paix, et je crois que la France a un rôle à jouer en la matière et qu'elle continuera à être entendue des protagonistes. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lequiller](#)

Circonscription : Yvelines (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 591

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 1998, page 3457

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 7 mai 1998